

tré et le propriétaire ne récolte que 5 veaux de race où il devait en avoir 10. Le propriétaire d'animaux croisés en rit, s'en moque en pronant que le voisin n'obtient pas de résultats bien fameux avec ses belles vaches enrégistrées. C'est là une erreur grave de sa part. Car il en est la cause direct. Il entrave le progrès, il fait perdre de l'argent à son voisin. Mieux vaudrait que ce soit le reproducteur pur sang qui rende visite au troupeau croisé. Là on pourrait rire mais avantageusement. Il vaudrait infiniment mieux, pour le progrès de l'élevage que ce cultivateur vende son reproducteur croisé pour ne plus se servir que du reproducteur pur sang de son voisin. Il améliorerait son troupeau et l'entrave infâme n'existerait plus.

Quelqu'un fera peut-être l'objection que c'est du travail que de conduire tout un troupeau chez le voisin. Ils ne semblent pas réaliser que ce trouble leur permettra de remplacer leur reproducteur par une bonne vache.

Si les gens persistent à ne pas surveiller leur reproducteur, on se verra peut-être dans l'obligation de faire des lois pour l'espèce bovine comme on l'a fait pour l'espèce chevaline. Alors on sera mécontent. Peu importe. Il faut faire disparaître les animaux de peu de valeur. Certaines provinces ont déjà fait des lois re l'élevage des bovins. Par exemple au Nouveau-Brunswick un taureau croisé doit être gardé à l'étable et ne doit sortir que s'il est accompagné de son gardien. Ceux qui violent cette loi sont passibles d'amende.

J. J. Gautreau, B.S.A.,  
Instructeur.

#### L'ALIMENTATION EN HIVER DES CHEVAUX AU REPOS.

La main-d'oeuvre est rare, elle coûte cher et elle n'est pas toujours sûre, d'où la nécessité d'employer de plus grosses machines, qui exigent plus de chevaux. Or il n'est pas toujours possible d'acheter un bon attelage à un prix raisonnable au printemps, tandis qu'il est souvent difficile de vendre les mêmes animaux à bon prix en automne. Il semble donc que le système le plus économique pour le cultivateur soit de mettre de côté, pour ainsi dire, pour l'hiver, dès que la terre gèle, tous les chevaux qui ne sont pas indispensables, et de les nourrir aussi bon marché que possible, sans toutefois affaiblir leur constitution.

Des expériences ont été faites sur ce point à la station expérimentale de Lennoxville, et l'on a trouvé que l'on peut nourrir des chevaux au repos en hiver jusque vers le premier avril, sans qu'ils maigrissent, en leur donnant deux livres de foin et 1½ livre de rutabagas (choux de Siam) de carottes ou de bon ensilage

de blé-d'Inde par jour et par cent livres de poids vif. On pourra réduire la quantité de foin de ½ à ¾ de livre, et la remplacer par une quantité équivalente de bonne paille saine d'avoine, et on obtiendra des résultats presque aussi bons.

Il est nécessaire que les chevaux au repos prennent beaucoup d'exercice afin de conserver toute leur force et leur vitalité pour les travaux pénibles qu'ils sont appelés à faire au printemps de l'année. Un des meilleurs moyens de leur fournir cet exercice est d'avoir une bonne cour abritée où ils peuvent courir pendant le jour; la nuit, ils devraient avoir des logements assez confortables.

Quand les chevaux sont hivernés de cette façon, il faut commencer à leur donner une légère ration de grain et leur faire faire une certaine somme de travaux légers deux ou trois semaines avant que les semailles ne commencent au printemps, pour qu'ils soient dans le meilleur état possible pour faire ces travaux.

On trouvera que les chevaux hivernés et soumis à ce régime, en préparation pour le printemps, s'acquitteront de leurs pénibles travaux tout aussi bien que ceux qui sont tenus à l'étable, qui ne prennent que peu d'exercice, et reçoivent une ration de grain beaucoup plus coûteuse

#### COMMENT ASSURER NOTRE SURVIVANCE NATIONALE

##### Recommandation suprême du grand homme d'état, du grand patriote.

Extrait du discours de Sir George-Etienne Cartier prononcé à la cérémonie de la translation des restes de Ludger Duverney, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, au cimetière de la Côte-des-Neiges, le 21 octobre 1855:

"La population ne suffit pas à constituer une nationalité; il lui faut encore l'élément territorial. La race, la langue, l'éducation et les moeurs forment ce que j'appelle un élément personnel national. Mais cet élément devra périr s'il n'est pas accompagné de l'élément territorial. L'expérience démontre que, pour le maintien et la permanence de toute nationalité, il faut l'union intime et indissoluble de l'individu avec le sol.

"Canadiens-Français, n'oublions pas que, si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. Celui qui n'en a point, doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit. Car il faut laisser à nos enfants non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la

propriété du sol. Si plus tard on voulait s'attaquer à notre nationalité, quelle force le Canadien-Français ne trouvera-t-il pas pour la lutte dans son enracinement au sol? Le géant Antée puisait une vigueur nouvelle chaque fois qu'il touchait la terre; il en sera ainsi de nous.

"Voilà un siècle, nous étions à peine soixante mille Canadiens-Français, disséminés sur les rives de notre beau Saint-Laurent, et aujourd'hui nous sommes au-delà de six cent mille, propriétaires d'au moins les trois quarts de nos fertiles campagnes. Je ne vois pas d'éventualité possible qui puisse donner le coup de mort à notre nationalité, tant que nous aurons la pleine possession du sol. Compatriotes, souvenons-nous toujours que notre nationalité ne peut se maintenir qu'à cette condition.

"Jetez les yeux sur la France, cette chère patrie de nos ancêtres. Pourquoi y voyons-nous l'esprit national aussi fort et aussi vigoureux? C'est que le Français est uni par la propriété à la terre qu'il habite. Un écrivain dans un moment de délire, a osé proclamer que la propriété, c'est le vol..... Maxime blasphématoire et délétaire! Maxime destructive d'utavail de toute nationalité! En effet, le travail existerait-il s'il n'avait la propriété pour but et pour rémunération? Et sans la propriété, pourrait-il exister une nationalité et une patrie? Remarquons que la même nécessité de tenir au sol à titre de propriétaire pour le maintien de notre nationalité existe également pour les membres des sociétés-soeurs nationales. La lutte qui doit se livrer entre nous et les membres de ces sociétés pour la possession du sol, doit être une lutte de travail, d'économie, d'industrie, d'intelligence et de bonne conduite, et non pas une lutte de race, de préjugés et d'envie. Le Canada a de l'espace: il en a pour eux, il en a pour nous, il en a pour tous. Nos horizons sont sans bornes.

"Les principales races qui habitent le Canada descendent des deux grandes nations européennes réunies aujourd'hui sous les mêmes drapeaux (guerre de Crimée, 1854-1855) pour empêcher une nationalité affaiblie de succomber sous la loi du plus fort. Comment pourraient-elles s'empêcher de vivre en harmonie sur cette terre qui est leur propriété commune? Dans cette lutte toute pacifique, souvenons-nous que, si le majestueux érable est le premier des arbres de la forêt, et croît toujours sur le meilleur sol, les Canadiens-Français doivent comme lui prendre racine sur le sol le plus fertile et le plus avantageux! Oui, l'érable dont la feuille orne la poitrine des Canadiens-Français au jour de la célébration de notre fête nationale, comme elle ombrage la tombe de nos frères décédés, doit pousser sur un sol qui soit le nôtre. Fasse le ciel que n'arrive jamais le jour où le Canadien-Français aura cessé d'en être le propriétaire, car ce jour-là finira notre nationalité!"